



Le Bricolage (CCN N°3232) - Avenant du 2 décembre 2004 relatif à l'accès des salariés à la formation professionnelle tout au long de la vie dans le secteur du bricolage – Accord étendu

Le contrat de professionnalisation															
► Qualifications visées	► Les durées	► Les rémunérations minimales		► Prise en charge											
<ul style="list-style-type: none"> - Diplôme ou titre à finalité professionnelle - CQP de la branche - Qualification professionnelle reconnue par la branche - Qualification reconnue dans les classifications CCN 	<p>Durée du contrat pouvant être portée jusqu'à 24 mois, à condition que le référentiel l'exige, pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les personnes sorties du système éducatif sans qualification professionnelle reconnue - l'obtention d'un CQP, d'une qualification professionnelle reconnue par la branche (CPNE notamment), d'une qualification reconnue dans les classifications CCN, d'un diplôme ou d'un titre à finalité professionnelle <p>Durée de l'évaluation, de la formation et de l'accompagnement pouvant être étendue au-delà de 25% et jusque 50% maximum de la durée du contrat, pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les cas visés pour les dérogations aux durées des contrats - s'il apparaît nécessaire de modifier la durée de formation prévue par le contrat initial au regard des besoins en formation du bénéficiaire et au vu des évaluations du salarié, dans un délai de 2 mois à compter de la date de signature du contrat 	<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Niveau de la qualification dont le bénéficiaire est titulaire</th> <th colspan="2">Salaire minimal des bénéficiaires (1)</th> </tr> <tr> <th>- 21 ans</th> <th>21 ans et +</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>< Bac pro</td> <td>55%</td> <td>70%</td> </tr> <tr> <td>=> Bac pro</td> <td>65%</td> <td>80%</td> </tr> </tbody> </table> <p>(1) en % du salaire minimum de croissance (2) ou d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle de même niveau</p>		Niveau de la qualification dont le bénéficiaire est titulaire	Salaire minimal des bénéficiaires (1)		- 21 ans	21 ans et +	< Bac pro	55%	70%	=> Bac pro	65%	80%	<p>Pour les actions débutant à compter du 1^{er} janvier 2007 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 15 € / heure pour les actions visant un CQP de la branche - 9,15 € / heure pour toute autre action (diplômes, qualifications reconnues dans les classifications CCN ...)
Niveau de la qualification dont le bénéficiaire est titulaire	Salaire minimal des bénéficiaires (1)														
	- 21 ans	21 ans et +													
< Bac pro	55%	70%													
=> Bac pro	65%	80%													

La période de professionnalisation		
► Les publics visés (salariés en CDI)	► Les qualifications visées	► Prise en charge
<ul style="list-style-type: none"> - dont la qualification est insuffisante au regard de l'évolution des technologies et des organisations, et notamment ceux rattachés aux filières commerciales, logistiques et service ; - sans qualification professionnelle reconnue - ayant une qualification inférieure au niveau IV de l'Education Nationale - qui, après 20 ans d'activité professionnelle et, en tout état de cause, à compter de leur 45^{ème} anniversaire, sous réserve qu'ils justifient d'une ancienneté minimum d'un an de présence dans l'entreprise qui les emploie - qui envisagent la création ou la reprise d'une entreprise - femmes reprenant leur activité professionnelle après un congé maternité - qui reprennent leur activité professionnelle après une suspension du contrat de travail supérieure à 4 mois consécutifs - les travailleurs handicapés 	<ul style="list-style-type: none"> - Diplôme ou titre à finalité professionnelle - CQP de la branche - Qualification professionnelle reconnue par la branche - Qualification reconnue dans les classifications CCN 	<p>Pour les actions débutant à compter du 1^{er} janvier 2007 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 15 € / heure pour les actions visant un CQP de la branche - 9,15 € / heure pour toute autre action (diplômes, qualifications reconnues dans les classifications CCN ...)